Vol. XVI. **Saint-Boniface, Manitoba, 8 Septembre 1887** **No. 47.**

L'Université Laval

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

LANGEVIN & GAREAU

Marchands-Tailleurs, Etablissement de Hardes-Faites.

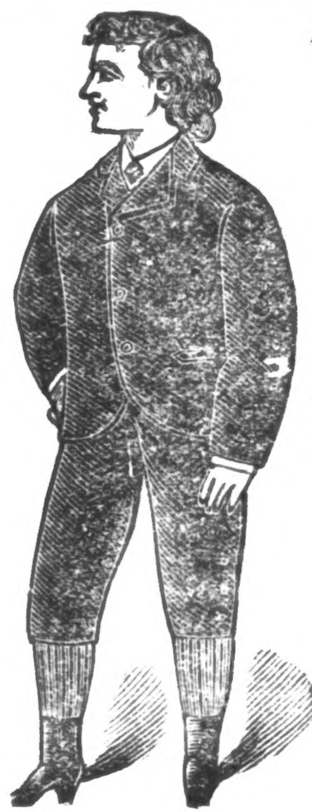
Ont en mains un assortiment général de CHAPEAUX, CASQUETTES et de TWEEDS de différents Prix,

Vendus a la Verge ou a Ordre au plus Bas Prix.

Nos Marchandises sont du Dernier Gout et des Meilleures Manufactures.

360 Rue Principale, Winnipeg.

3m 18,8,87



— LE —

MAGASIN BLEU

426 RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

AU PUBLIC.

Un fonds considérable de Banqueroute acheté à 50 cents dans la piastre, et se vendant aussi à moitié prix.

Voyez les prix suivants :

Des Habillements valant $18.00 pour .... $9.00.
Des Habillements valant $15.00 pour .... 7.50.
Des Habillements valant $13.00 pour .... 6.50.
Des Habillements tout laine, pour enfant, valant $5.50 pour .... 2.75.
Des Habillements tout laine, pour jeunes gens, valant $12.50 pour 6.50.
500 Paires de Pantalons de toutes grandeurs, valant $4.50 pour... 2 25.
500 Paires de Pantalons valant $6.50 pour .... 3 75.

Venez et jugez par vous-mêmes.

L'assortiment de Pantalons le plus beau et le meilleur marché qui soit à Winnipeg.

N'oubliez pas l'endroit :

LE MAGASIN BLEU, 426 rue Principale Winnipeg.

3m 1,10,35

ACHETEZ

— VOS —

MARCHANDISES SECHES

— CHEZ —

WM. BELL.

Notre assortiment du printemps est encore préférable à celui des autres années.

Nous avons en mains les Meilleures Marchandises que l'on puisse se procurer.

Ces Marchandises consistent en

ETOFFES A ROBES,
GARNITURES, CACHEMIRES,
MÉRINOS, VELVETEENS
ARTICLES de FANTAISIE, TWEEDS,
COTONS, INDIENNES,
ETC., ETC.

CHEMISES POUR MESSIEURS et VÊTEMENTS DE DE DESSOUS en Grande Variété.

Wm. BELL,

288 RUE PRINCIPALE, coin de la Rue Graham,
WINNIPEG.

3m 18,2,86

EDOUARD GUILBAULT

FERBLANTIER-COUVREUR

Avenue Taché, Saint-Boniface

Porte voisine de M. Gentes & Cie, Saint-Boniface.

M. Guilbault informe ses pratiques et le public en général qu'il a ouvert son établissement et qu'il exécutera, sous le plus court délai, toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier, à des prix réduits.
6m 11,8,87

LIBRAIRIE KEROACK,

Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

Livres, papeteries, images, tapisseries objets de piété et de fantaisie, ornements, bronzes et argenteries d'églises, cadres, albums etc., etc. Fourniture de classes et de bureaux.

On sollicite la correspondance pour tout ce qui peut concerner le commerce de Librairie.

Manufacture de Laine de Manitoba.

SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

Les soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont et seront toujours prêts à remplir toute commande pour LAINE, ETOFFES, FLANELLES, TRICOTAGES, CARDAGES EN ROULEAU ET EN PIÈCES.

Les ouvrages seront faits sous le plus court délai et aux prix les plus réduits.

Les plus haut prix du marche seront payés pour la laine.

Cardage de laine audessus de 25 lbs, 8 cts par livre.

W. L. TAIT & CIE.

1an.4.7.87.

DR J. H. O. LAMBERT,

MÉDECIN-CHIRURGIEN—ACCOUCHEUR ;
Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.

Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc. 1an 14 1 86

REPRODUCTIONS

LES TOUPETS.

RESPECTUEUSEMENT DÉDIÉ PAR LE SOUSSIGNÉ AUX PROPRIÉTAIRES D'ICEUX.

I

Partout, de la fille d'Eve
L'on vante les frais appas ;
A son propos l'on soulève
Les plus chaleureux débats ;
On s'exalte sur sa mise.
On l'admire ! Et quel sujet
Surtout quand elle se fri-e ;
Il est si beau son toupet ! ! ! !

II

Que ma mère à bout d'haleine
Me répète au plus haut ton :
" Mon enfant, c'est de la laine
" Que tu lui vois sur le front ! "
Je chante : " Ça lui donne
" Un air beaucoup plus coquet ;
" Qu'elle est belle la MIGNONNE
" Et qu'il est beau son toupet ! ! ! ! "

III

Qu'elle reprenne en colère
Sur le ton de mon refrain :
" Mon enfant, crois-en ta mère,
" C'est l'ouvrage du lutin."
J'ajoute : " Ça lui donne
" Toujours un air plus coquet. '
Mais ensuite j'abandonne
La défense du toupet.

MAXIMILIEN COUPAL.

PENSÉES.

On ne pleure volontiers qu'avec ceux que l'on aime.

Réfléchir en se demandant : Que dirai-je ? vaut mieux que se repentir en disant : Pourquoi ai-je parlé ?

Le plus petit des métiers consisterait à vendre des louanges s'il n'y avait pas encore un métier plus petit qui consiste à les acheter.

Pour faire un bon ménage il faut que l'homme soit doux et la femme aveugle.

Les blessures de ceux qui nous aiment sont bien préférables aux baisers de ceux qui nous haïssent.

Naître, souffrir et mourir, voilà la vie.

Un sourire est facile, mais rien ne coûte tant que de l'avoir toujours sur les lèvres.

Allons toujours au delà des devoirs tracés et restons en deça des plaisirs permis.

DE L'AUTORITÉ EN GÉNÉRALE.

Le vulgaire, qui ne réfléchit point, se fait d'ordinaire une idée étrange de l'autorité.

Lorsque deux hommes se battent dans la rue et qu'il s'agit de les séparer ; lorsqu'un méfait vient d'être commis et qu'il faut arrêter le délinquant ; lorsqu'il s'agit d'enfoncer une porte ou de décrocher un pendu, on se hâte d'avoir recours à l'autorité. Suivant l'occurence, on avertit le sergent de ville, on appelle la garde, on va chercher le commissaire de police. Dans ce monde-là, on ne se représente point l'autorité autrement que sous l'aspect d'un uniforme, avec des galons et des boutons d'ordonnance.

Sans vouloir diminuer en rien l'utile respect qu'inspirent ces dignes fonctionnaires, sans rien rabattre de mon admiration innée pour le garde-champêtre et surtout pour le gendarme, je suis bien obligé d'ajouter que tous ces agents représentent la forme la plus extérieure et la plus lointaine du principe moral de l'autorité. C'est dans l'âme elle-même qu'il faut chercher son fondement, et c'est par là seulement qu'on pourra expliquer le rôle immense joué par lui à tous les degrés de l'ordre social.

Vous débarquez dans une ville qui ne vous est point familière ; vous cherchez un correspondant dont l'adresse est écrite d'avance sur votre portefeuille. Vous y lisez le nom du quartier et de la rue ; mais vous ignorez absolument de quel côté vous devez vous diriger. Dans la pratique, cette situation ne vous cause aucun embarras. Vous vous adressez, tout à fait au hazard, au premier passant venu ; vous lui demandez l'indication qui vous est nécessaire et vous vous mettez en route sans hésitation.

Le langage lui-même permettait de dire, si la chose en valait suffisamment la peine, que vous vous dirigiez de tel ou tel côté, sur l'autorité de la personne à laquelle vous avez adressé votre question Vous vous en rapportez pleinement à elle. Vous n'admettez pas un seul instant qu'elle ait eu la pensée de vous induire en erreur sur votre chemin. Vous comprenez de vous-même, et votre interrogation suffirait pour le prouver, que votre véritable avantage est de suivre ces indications et de leur obéir sans résistance.

Autre exemple de l'autorité.

Vous rencontrez souvent dans les grandes villes, au pied d'une maison dont on recouvre le toit, un homme debout avec une grande latte de bois blanc : il arrête les passants qui, sans y prendre garde, iraient s'exposer à cette pluie de décombres. Il leur fait signe de suivre le côté opposé de la rue. Sur la simple indication donnée par ce geste de commendement, vous voyez les personnages les plus considérables se ranger sur l'autre bord du pavé ; des généraux, des magistrats, des prelats, des millionnaires obéir avec une docilité empressée à cet ordre si brièvement signifié par une simple manœuvre.

C'est que chacun de ces personnages considérables comprend, et comprend d'autant mieux qu'il est lui-même plus important et plus éclairé, cette vérité fondamentale qu'ici l'autorité s'exerce non point dans l'intérêt de celui qui commande, mais au profit exclusif de celui qui obéit. Ni le maçon qui détourne avec sa règle les pas imprudents du promeneur, ni le passant qui fournit à l'étranger les indications demandées, n'apportent le moindre intérêt dans l'acte qu'ils accomplissent l'un et l'autre, et ils s'acquitent tous deux d'un devoir, ici de courtoisie et là de situation.

Il n'en faut pas plus que cette remarque pour donner une définition satisfaisante de l'autorité. Disons donc simplement et sans vouloir chercher mal à propos de difficulté, que l'autorité, c'est l'exercice du pouvoir au profit de celui qui obéit et non point au profit de celui qui commande.

Cette définition élémentaire a l'heureuse fortune de se vérifier sans explication ni commentaire, à tous les degrés de la hiérarchie sociale. Lorsqu'un magistrat, un président d'assises, un juge instructeur entreprenant cette terrible besogne de constater, de poursuivre et de réprimer un attentat aux lois et à l'ordre public, ce n'est assurément pas en vue de leur propre intérêt et pour satisfaire à leur propre agrément qu'ils exercent dans toute leur étendue les pouvoirs remis entre leurs mains par la loi. Aussi personne ne se révolte-t-il contre les arrêts ou les réquisitions de la justice, tant chacun est persuadé qu'il y va du plus cher intérêt de tous. Ce sont bien là les caractères que nous avons assignés à l'autorité. On pourrait, comme on le voit du reste, pousser plus loin cette recherche et montrer aisément, par d'autres exemples encore, que partout la définition se vérifie avec la même exactitude.

C'est surtout lorsqu'il s'agit de l'enfance et de son éducation, que l'autorité est vraiment le pouvoir exercé par celui qui commande, au profit de celui qui obéit. Le maître, non plus que le père et la mère, n'a point à faire prévaloir dans les ordres qu'il donne l'omnipotence de sa volonté individuelle, mais ils demeurent tous les témoins et exécuteurs d'un ordre supérieur. C'est là le caractère premier et fondamental de l'autorité.

ANTONIN RONDELET.

LE TABAC.

Alors le royaume de Satan sera comparé à une graine de tabac qui, quoique extrêmement petite, étant jetée en terre, commença à germer et devint une grande plante qui étendit au loin ses feuilles sur lesquelles de gros vers dégoûtants se formèrent une habitation.

Il arriva que dans le cours du temps les enfants des hommes l'aperçurent, s'imaginèrent qu'elle était belle à voir et qu'elle était très désirable pour donner aux jeunes garçons l'apparence des hommes. Ainsi ils étendirent la main et en mâchèrent. Et quelques-uns devinrent malades tandis que plusieurs se mirent à vomir.

Et il arriva que ceux qui en mâchèrent devinrent faibles et sans virilité et dirent : Nous nous sommes rendus esclaves et cependant nous ne pouvons cesser de le mâcher. Et toutes ces bouches ainsi devenues esclaves devinrent puantes ; elle se prirent soudainement à cracher violemment et elles crachèrent jusque dans les boudoirs des femmes et dans la maison du Seigneur des Armées, les Saints du Très-Haut en furent grandement indignés.

Et il arriva que d'autres la respirent par le nez et ils furent pris d'une telle envie d'éternuer et ils éternuèrent si fort que leurs yeux se mouillèrent de larmes et qu'ils parurent comme des idiots.

Cependant d'autres en mirent les feuilles en rouleau dont ils allumèrent l'un des bouts tandis qu'ils sucèrent l'autre avec un tel acharnement qu'ils paraissaient graves comme des veaux et que la fumée de leur tourment montait jusqu'au ciel.

Bientôt la culture en fut répandue par toute la terre, ce qui fut la source d'un grand et puissant commerce qui enrichit beaucoup les marchands. Et il arriva que les Saints mêmes du Très-Haut s'en salirent ; que le pauvre qui ne pouvait acheter du pain, des souliers et des livres pour ses petits enfants, trouva de l'argent pour en acheter, et le Seigneur en fut irrité et dit :

" Pourquoi ces petits enfants sont-ils sans pain, sans souliers et sans livres ? Mettez vos champs en blé et en maïs. Jetez loin de vous cette plante immonde qui vous salit, et je vous bénirai, et je ferai briller sur vous les rayons de ma face.„ Mais ils répondirent tous d'un commun accord : " Nous ne pouvons cesser de chiquer, de priser et de fumer." Nous sommes les esclaves du tabac."

DR. C. A. N.

—*Le Citoyen.*

AGRICULTURE.

INFLUENCE DES DIVERS ENGRAIS SUR LA CULTURE DES PLANTES POTAGÈRES.

L'expérience faites des divers engrais sur les plantes potagères a permis de constater que l'engrais humain et le fumier de cheval étaient les plus favorables à la culture des porreaux ; par l'action du fumier de porc, les raves blanches sont délicates, succulentes et agréables ; plus délicates par l'action de l'engrais humain, mais un peu piquantes, et d'ailleurs plus grosses qu'avec tout autre engrais. L'emploi des fumiers de cheval et de vache sont aussi d'un bon effet sur les raves, mais le fumier de mouton est le moins actif ; tandis que les raves roses prennent de cet engrais plus de qualité et de délicatesse, elles sont douces et agréables, avec l'emploi des fumiers de cheval et de porc ; insipides, désagréables et graveleuses avec l'engrais de vaches ; âpres avec l'excrément humain.

Le persil fumé avec le fumier de cheval n'a pas de parfum ; mais il est tendre, délicat et de bon goût. Sa saveur devient aromatique avec le fumier de vache, et avec le fumier de porc il est de mauvais goût.

Le fumier de cheval est à préférer pour le céleri ; par ce moyen, il se remplit de suc et a plus de saveur qu'avec l'engrais de vache ou de porc ; l'engrais humain est celui qui lui convient le moins.

Pour les oignons, le fumier paraît être l'engrais le plus favorable. Mais la culture de l'oignon dans une terre ayant déjà produit une récolte d'automne sur fumier est censée être la meilleure, si ce n'est la plus productive. L'emploi de bons terreaux consommés est préférable à tout autre engrais.

Les meilleurs choux sont ceux qui viennent dans les terres neuves ou nouvellement défoncées et les prairies levées.

G. des C.

MALADIES DES PORCS.

On reconnaît qu'un porc est malade, quand il cesse de manger, qu'il penche l'oreille, qu'il est plus pesant et plus paresseux que de coutume. Toutefois, il peut arriver qu'il soit malade et ne donne aucun de ces signes.

Quand on voit un porc diminuer, il faut lui arracher, à contre-poil, une poignée de soies sur le dos ; si la racine est nette et blanche, il n'y a aucun danger ; si au contraire quelques marques sanguinolentes ou noirâtre, c'est un signe de maladie.

Avives—Les avives d'un porc sont sujettes à s'apostumer. Un porc qui a mal aux avives ne mange presque pas, fait le haut des et tremble. Il faut en ce cas prendre un bistouri ou un rasoir en fendre l'apostume en croix, et en faire ressortir l'humeur, le gravier, et panser la plaie avec du saindoux fortement salé, et purger l'animal deux fois en deux ou trois jours, en commençant le surlendemain de l'opération, et le rafraîchir ensuite.

Serrement des dents. On nomme ainsi le gonflement des dents (cavité où la dent est placée), qui empêche ces animaux de manger. Dans ce cas, il faut les purger deux fois et leur donner le lendemain des boissons et ensuite des petits pois crus pour nourriture, quelques poignées seulement.

Soies—On nomme *soies* une touffe de poils qui surgit en dehors du cou, vis-à-vis le gosier, et qui correspond à une autre touffe qui traverse les chairs, va jusqu'au gosier et empêche l'animal de manger. Pour extirper cette touffe, on passe une aiguille de double fil ciré, on soulève les soies et l'on coupe tout autour avec un bistouri ou tout autre instrument tranchant, puis on gratte dans la plaie jusqu'à ce que l'on ait découvert la touffe intérieure, que l'on enlève aisément.

La plaie se panse ensuite avec du sel et du saindoux, jusquà parfaite guérison. Le lendemain et le surlendemain de l'extirpation, on purge l'animal en deux ou trois jours.

Traitements préservatifs—Les éleveurs doivent, dans leur intérêt purger leurs porcs de temps en temps. Ceux qui achètent des porcs pour en augmenter le troupeau, doivent en les recevant les purger deux fois en deux ou trois jours. Par ce moyen, on évite beaucoup de maladies, et celle que la purgation ne peut éviter durent moins longtemps et sont plus faciles à guérir.

Ceux qui achètent des porcs maigres pour les engraisser, doivent les mettre pendant deux jours à la diète et les purger ensuite deux fois en deux jours, et si l'engraissement doit durer longtemps, il faut les purger tous les mois. En agissant ainsi, on évite beaucoup de maladies, et on donne à la viande, en la débarrassant de ses impuretés, une qualité supérieure.

La Consomption Guerie.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe l'Asthme et toutes les affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Debilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Expédié par la poste si, ou adressé avec un timbre nommant ce journal. W. A. NOYES, 149 *Power's Block. Rochester, N. Y.* 1an 26 11 85.

UN CONSEIL AUX MÈRES.—Etes-vous troublees la nuit et tenues éveillées par les pleurs et les gémissements d'un enfant souffrant de la dentition. S'il en est ainsi allez immédiatement chercher une bouteille du Sirop Calmant de Mme Winslow, pour la dentition des enfants. Son effet est inappréciable. Il soulagera immédiatement le petit malade. Mères, vous pouvez compter sur lui il n'y a pas a se méprendre à ce sujet. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, règle l'estomac et les intestins, guérit les coliques, amolit les gencives, diminue l'enflammation et donne de la force et de l'énergie à tout le système. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants, est agréable au goût, et la prescription est donnée par un des plus vieux Médecins des femmes et nourrices dans les Etats-Unis. Il est en vente chez tous les Droguistes du monde entier. Prix vingt cinq centins la bouteille.

Demandez le sirop Calmant de Mme Winslow, et n'en prenez pas d'autre sorte. 1an.13.5.86.

N. D. BECK

Successeur de Royal & Prud'homme,

Avocat, Procureur, Solliciteur de la Compagnie de Prêt " Le Crédit Foncier Franco Canadien."

J. P. PRUD'HOMME,

NOTAIRE PUBLIC ET RÉDACTEUR D'INSTRUMENTS.

BUREAU :

No. 344, Rue Principale,
WINNIPEG.

Winnipeg, 9 Nov. 1882. jno.

Le Manitoba.

Jendi, 8 Septembre 1887.

AUTRES EXCURSIONNISTES.

Lundi partira de Montréal en destination pour notre province un convoi d'excursionnistes qui devront nour arriver jeudi prochain, dans la matinée. Cette fois-ci ce ne sont pas des cultivateurs ou des industriels qui viennent voir Manitoba, ce sont tous des membres du clergé, environ vingt-cinq, tous curés de paroisses de la province de Québec. Sa Grandeur Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, les accompagnera.

Inutile d'insister sur l'importance de bien recevoir ces distingués visiteurs ; tous le comprennent, et, c'est pourquoi ceux d'entre nous qui ont toujours eu beaucoup à cœur la cause de l'émigration française dans notre province, ont cru devoir prendre les mesures nécessaires pour faciliter aux voyageurs la visite du pays et faire leur séjour ici le plus agréable possible. C'est dans ce but que mardi soir, M. T. A. Bernier, surintendant de l'éducation, dont nous n'avons plus à vanter le zèle et le dévoûment quand il s'agit d'œuvre patriotique comme celle dont nous parlons, réunissait chez lui nos principaux citoyens dans le but d'aviser aux meilleurs moyens d'organiser une réception convenable. Après discussion, un comité composé comme suit a été nommé pour voir aux arrangements à prendre : M. l'abbé A. Dugas, curé de Saint-Boniface ; le Rév. Père Lory, S.J., recteur du Collège de Saint-Boniface ; le Rév. Père Ouellette, O.M.I., curé de Sainte-Marie, de Winnipeg ; M. l'abbé Cloutier, de l'archevêché ; son honneur le maire Lévêque, de Saint-Boniface ; et MM Joseph Royal, T. A. Bernier et François Gingras.

Le concours des résidents de la campagne est aussi demandé, peut-être bien qu'il serait à propos qu'ils vinssent avec des voitures afin de conduire les voyageurs dans leurs paroisses. Ceux qui seraient disposés à faire quelque chose en ce sens sont priés de le faire savoir à M. T. A. Bernier, de cette ville.

Somme toute, faisons à tous la plus cordiale réception ; comme nous l'avons déjà dit, d'ailleurs, il y va de notre intérêt ; c'est un moyen de bien nous faire juger ainsi que notre pays.

IL FAUT ATTENDRE.

Les hons. MM. Norquay et LaRivière ne sont pas encore de retour, et, du succès ou de l'insuccès de leur mission, nous ne pouvons point parler pour la bonne raison qu'aucune nouvelle n'a encore été reçue d'eux directement.

Le *Mail* du 5 courant dit qu'il est bien informé en annonçant que les débentures de la province, au montant d'un million, ont été vendues par les honorables Ministres, mais leurs collègues ici avouent ne rien connaître à l'affaire.

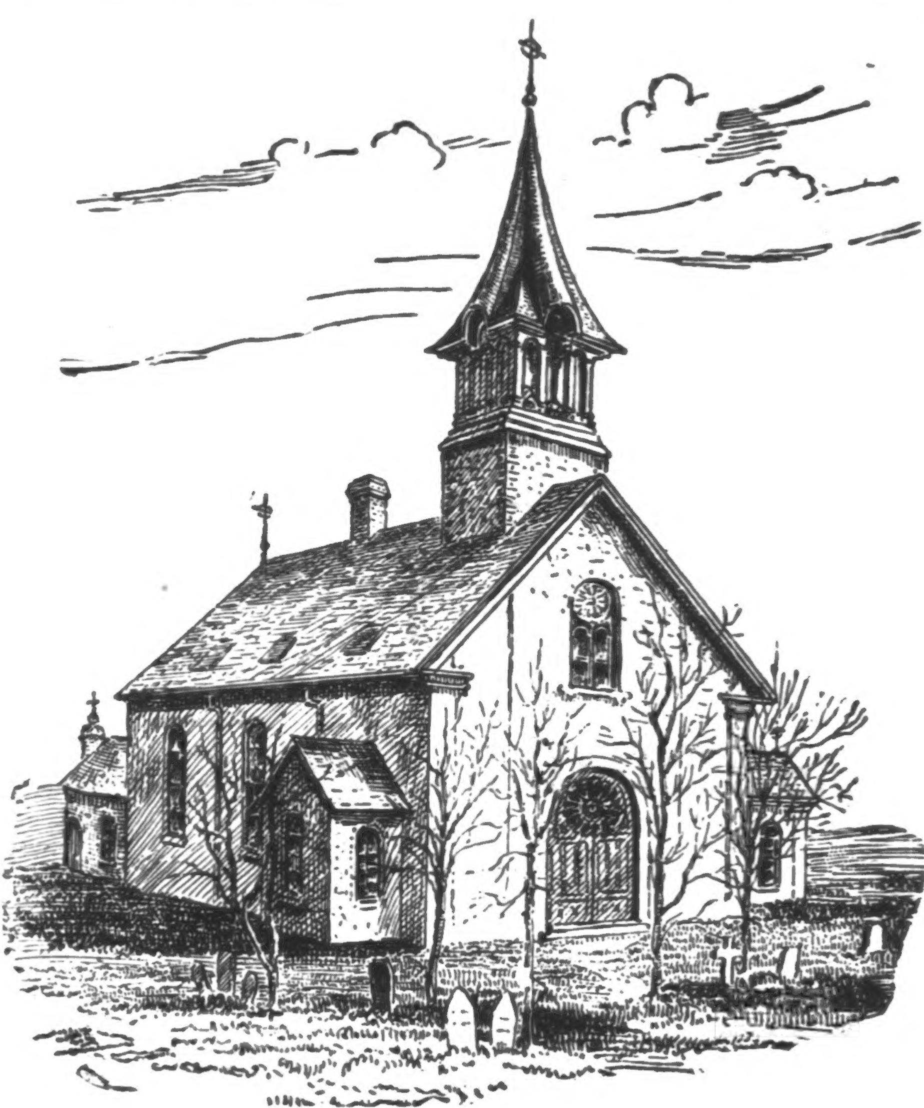
Dans tous les cas, savoir ce qui a été réellement fait n'est qu'une affaire de quelques jours au plus ; alors nous est avis que certain confrère de Winnipeg ferait mieux d'attendre que des nouvelles certaines nous arrivent avant de faire des suppositions et blâmer la conduite de ceux de nos ministres qui sont à négocier l'emprunt pour la province.

CONSECRATION DE TROIS EGLISES.

Des cérémonies religieuses très-imposantes et très-solennelles auront lieu ici dans le cours de ce mois. Trois églises, celles de Saint-Boniface, de Saint-Norbert et de Sainte-Marie, de Winnipeg, seront consacrées par Sa Grandeur Monseigneur de Montréal ; la première sera consacrée le 18, la seconde le 22, et la troisième le 25. Elles seront les premières églises consacrées dans ce diocèse ; jusqu'à présent elles n'ont été que bénites.

Pour qu'une église puisse recevoir la consécration, il faut trois conditions indispensables : elle doit être en pierre ou en brique ; on ne consacre pas une église en bois ; il faut de plus qu'elle soit complètement finie ; enfin, elle doit être exempte de toute dette. Les trois églises qui vont recevoir la consécration sont les seules, dans ce diocèse, qui possèdent ces trois conditions ; les autres églises ou chapelles étant toutes construites en bois.

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal a été expressément invité par Monseigneur l'Archevêque de Saint-Boniface pour présider à ces cérémonies. Ce vénérable prélat a déjà présidé à la consécration de 31 églises.



LA CATHEDRALE DE SAINT-BONIFACE.

Aucune cérémonie de la religion n'est aussi longue que celle de la consécration d'une église ; elle dure ordinairement de 5 heures à 5.30 heures, à cause des nombreuses prières et des chants multipliés qu'on y répète.

La cérémonie de ces consécrations sera rehaussée par l'assistance de trois évêques : l'évêque consécrateur, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface et Sa Grandeur Mgr Laflèche, de Trois-Rivières et par la présence d'un clergé très-nombreux venu de la province de Québec. Environ 40 prêtres sont attendus pour cette circonstance.

La dédicace d'un temple est une cérémonie par laquelle on voue, on consacre à la divinité une église sous l'invocation d'un saint qui en est le patron ou le titulaire. Le saint choisi est le protecteur et le modèle donné aux habitants d'une paroisse. On ne dédie pas l'église aux saints ; on la dédie à Dieu.

Avant que d'offrir le saint sacrifice de la messe dans une chapelle ou église, il faut qu'elle soit au moins bénite. Un simple prêtre autorisé pour cela peut la bénir, mais la consécration est une fonction propres à l'évêque. Par la cérémonie de la consécration, l'église est sanctifiée davantage et jouit de divers privilèges. Chaque année, l'anniversaire de cette dédicace se célèbre solennellement par une fête de première classe avec octave.

L'évêque qui doit consacrer une église se prépare à cette fonction sainte par le jeûne, et la veille du jour fixé pour la cérémonie, l'Eglise recommande un jeûne dans la paroisse où l'église est consacrée. Les cérémonies qui ont lieu sont toutes des symboles mystérieux et touchants de la vie du chrétien ici-bas, de son pélérinage sur la terre et des combats qu'il a à soutenir avant d'arriver à la patrie céleste. Durant le temps de la consécration un prêtre est chargé d'expliquer au peuple, par intervalle, la signification des diverses cérémonies, afin qu'il puisse profiter de ces sublimes leçons.

" L'ensemble de la cérémonie, " dit Mgr Gaume, est un vrai poême " épique qui redit à la foi et aux " sens toute la vie du genre humain " dans le temps et dans l'éternité."

.˙.

La Cathédrale de Saint-Boniface qui existe aujourd'hui et dont nous donnons le portrait fut commencée en 1862. La première chapelle qui servit de cathédrale à Mgr Provencher était en bois ; elle fut bâtie en 1820. La seconde construite en pierre fut commencée en 1832 et terminée en 1838 ; elle avait à peu près les mêmes dimensions que celle d'aujourd'hui (100 x 43 pieds). Deux hautes tours surmontées d'élégants clochers ornaient sa façade. Cette église, fruit d'énormes sacrifices, fut détruite par le feu au mois de décembre 1860. Dans cet incendie, périrent les archives de la paroisse et les documents les plus précieux sur l'histoire du pays et les commencements des missions. Mgr Taché, après ce désastre, se mit à l'œuvre avec courage et énergie pour relever son église, et, trois ans après, la cathédrale était livrée au culte. Cependant, elle était loin d'être terminée.

Les œuvres nombreuses que Mgr Taché fut obligé d'entreprendre pour les besoins de son diocèse l'empêchèrent toujours de mettre la dernière main à l'intérieur de sa cathédrale. La crainte surtout de contracter des dettes, lui ont fait retarder d'année en année les travaux, que grâce à la générosité de certaines personnes il vient de faire exécuter cet automme.

.˙.

L'église de Saint-Norbert est finie depuis deux ans ; c'est le digne curé de la paroisse, M. Ritchot, qui l'a fait construire pour remplacer l'humble chapelle en bois bâtie en 1856. La paroisse de Saint-Norbert peut être fière de son église, et surtout reconnaissante envers son zélé pasteur qui n'a épargné aucun sacrifice pour élever un temple digne de la majesté de Dieu. Le maître-autel de cet église est en marbre.

.˙.

L'église de Sainte-Marie de Winnipeg a été bâtie en 1880-81 ; il ne lui manque que son clocher ou une tour pour être entièrement finie. On vient d'y poser un autel du coût de $3,000, don généreux d'un catholique irlandais, M. Cotton, de Saint-Jean-Baptiste. Cet autel est en pierre importée d'Irlande. Les peintures à l'intérieur viennent d'être retouchées, et tout l'ensemble offre un coup d'œil charmant.

La congrégation catholique de Sainte-Marie a une église qui fait honneur à sa foi et à sa générosité.

VOYAGEURS DISTINGUES.

Mgr l'Archevêque de Montréal est arrivé à Saint-Boniface samedi. Il fut reçu à la gare de Winnipeg par un nombreux clergé qui l'escorta jusqu'au palais archiépiscopal.

Dimanche, Sa Grandeur assistait à la grand'messe, et nous avions le bonheur de l'entendre donner le sermon du jour.

Lundi matin, il est parti avec Mgr Taché pour un voyage dans les Territoires de l'Ouest et la Colombie. Tous deux sont accompagnés de leur secrétaire, le Rév. Père Maisonneuve et M. l'abbé Vaillant.

M. l'abbé Duprat, curé de Sainte-Philomène, Qué., fait en même temps le voyage.

Nos Seigneurs voyagent dans un char spécial et peuvent arrêter où ils le désirent le long de la ligne. Hier, ils ont dû passer la journée à Calgary, et aujourd'hui ils doivent être aux sources de Banff. De là, ils se rendront à New-Westminster, puis à Victoria où ils passeront quelques jours. Ils seront de retour le 17 au soir, à Saint-Boniface.

STATISTIQUES MORTUAIRES.

Le dernier livre bleu paru donne un état des statistiques mortuaires pour l'année 1886. Ce rapport renferme des renseignements très intéressants.

Voici les totaux de la mortalité :

	hommes	femmes	Totaux
Québec	1,094	1,049	2,143
Montréal	2,648	2,565	5.214
Toronto	1,329	1,216	2,546
Hamilton	443	412	855
Halifax	390	429	819
Winnipeg	205	195	400
Ottawa	494	450	944
St. John N.-B.	304	288	592
London	241	236	477
St. Thomas	74	75	149
Kingston	161	131	292
Charlottetown	82	93	175
Guelph	93	77	170
Belleville	88	80	168
Toris-Rivières	161	144	305
Sherbrooke	114	114	228
Chatham	76	69	145
Peterborough	80	72	161
Sorel	152	151	303
Frédericton	75	69	144
St. Hyacinthe	106	158	264
Galt	62	52	114

Décès d'enfants illégitimes : Québec, 186 ; Montréal 642 ; Ottawa, 153 ; Toronto, 83 ; Halifax, 26 ; Hamilton, 18 ; Trois-Rivière, 14 ; Winnipeg, 3.

A Winnipeg, nous voyons que le chiffre total de la mortalité s'élève à 400. Or, de ce nombre, 40 étaient catholiques, 151 anglicans, 77 presbytériens, 59 méthodistes, 15 baptistes et 58 autres. Selon les nationalités, 16 étaient Français, 164 Anglais, 68 Irlandais, 101 Ecossais et 51 autres.

Nouvelles Politiques.

—L'*Electeur* nie formellement la rumeur de certains changements prochains dans le cabinet provincial.

—Nous lisons dans *La Patrie* de vendredi dernier :

L'Hon. A. A. C. LaRivière, Trésorier du gouvernement de la province de Manitoba est en ce moment à New-York.

Depuis qu'il est à New-York, M. LaRivière a été *interviewé* par une légion de reporters. C'est toujours ce qui arrive lorsqu'un homme politique important se trouve à New-York. Le conflit actuel qui existe entre la province de Manitoba et le gouvernement d'Ottawa ajoutait donc un nouvel intérêt à la présence d'un ministre du gouvernement de Manitoba à New-York.

M. LaRivière a été, comme toujours, tout à fait prudent dans ses jugements.

" Les Manitobains, dit M. LaRivière, se battront dans les tribunaux et si la constitution leur enlève le droit de construire leur chemin de fer en opposition au monopole du Pacifique, eh bien, ils changeront la constitution."

—Le conseil des Territoires du Nord-Ouest est convoqué pour le 4 octobre prochain, à Régina.

—Son honneur le lieut.-gouverneur Masson et Madame Masson sont partis pour l'Europe jeudi dernier.

Le juge en chef Stuart a été assermenté comme administrateur de la province de Québec pendant l'absence de Son Honneur.

—Le département des chemins de fer vient de publier les statistiques suivantes pour l'année fiscale finissant le 30 juin : nombre de milles en construction au Canada, 10,697 ; tonnes de fret transportées, 16,670,-460 ; recettes, $33,390,000.

—M. Geo. Johnson, autrefois du *Mail*, a été définitivement nommé statisticien pour la Puissance.

—Les brefs pour la nouvelle élection dans Charlevoix, Qué., ont été émis pour remplir le siége aux Communes rendu vacant par la mort de M. F. X. Simon. M. Simon Cimon, fils du défunt, est le candidat du gouvernement.

—Il est de nouveau rumeur que Sir Adolphe Caron va être nommé lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

—La nomination des candidats pour l'élection d'un député dans le comté d'Ottawa pour la législature de Québec, a eu lieu hier. M. N. E. Cormier est le candidat conservateur et M. A. Rochon le candidat ministériel

LETTRE DE L'OUEST.

Saint-Albert, Alberta,
30 août 1887.

Monsieur le Rédacteur,

C'est vraîment dommage que vous n'ayez pas quelque bon correspondant à Edmonton ou à Saint-Albert. Les nouvelles de ce pays ne manqueraient pas d'intéresser vos lecteurs. Toute la population du Nord-Ouest dévore votre excellent petit journal ; malheureusement, les gens de bonne volonté n'ont pas toujours le loisir d'écrire ce qui se passe sous leurs yeux. Voici quelques lignes sur les grandes cérémonies de dimanche dernier. Recevez-les comme un témoignage de sympathie pour votre belle œuvre, votre *Manitoba*, le fidèle champion des bons principes.

Le 28 août 1887, sera un jour longtemps célèbre dans les annales de St. Albert. C'était la fête patronale du diocèse, la fête du très-saint et Immaculé Cœur de Marie. C'était l'ordination à la prêtrise du fr. Adéodat Therien, O.M.I., du diocèse de Montréal. C'était la bénédiction de deux magnifiques cloches, pesant plus de quinze cents livres. Toutes ces cérémonies étaient d'autant plus majestueuses que Mgr était entouré d'un nombreux clergé, neuf prêtres et douze ou treize frères oblats, et que le temps était superbe.

Les deux nouvelles cloches sont un présent fait à Mgr Grandin, lors de son dernier voyage en France, et le donateur est un ancien ami de notre évêque, le dévoué M. René A. M. Piron, vicaire-général de Saint-Albert, et curé de la chapelle d'Aligné, au Mans, France. Déjà, en 1874, le généreux M. Piron avait donné une belle cloche à Saint-Albert. Désormais nous aurons un vrai Carillon, et c'est un événement dans la paroisse, et un événement joyeux pour tous.

La bénédiction des cloches n'a eu lieu qu'après dîner, à la place des vêpres. La grande cloche qui pèse plus de mille livres, a été nommée Caroline Rénée Justine, par le Rév. Père R. Rémas, O.M.I., représentant le donateur dont il a été le condisciple au collége, et par la Révde Sr. St. Roch, supérieure des Sœurs Grises, à Saint-Albert, et représentant Delle Caroline Benoist.

La petite cloche a été nommée Alexandre Vitaline Catherine Clémence par le Rév. Père Alexandre Blanchet, ancien élève de M. Piron, et M. Samuel Cunningham, conseiller du Nord Ouest, et par Mme Harnois et Mme Lamourevx, représentant respectivement M. René A. Marie Piron et Catherine Marie, veuve Arcangelo Ouesti.

Quoique l'argent soit bien rare en ce moment parmi nos Métis, immédiatement après la bénédiction, la sonnerie donna $35. De grand cœur la population a souscrit au désir de Mgr et s'engage à payer le voyage des cloches et à fournir les matériaux pour la construction d'un clocher.

Vous voyez, M. le Rédacteur, que le 28 août 1887 est vraîment une journée mémorable. Toute la population de Saint-Albert était là fière et heureure, et l'allégresse brillait sur tous les visages. Hélas ! les joies et les fêtes de ce monde passent vite. A peine la bénédiction du Saint-Sacrement est-elle donnée que Monseigneur lui-même commence l'antienne de la séparation de la tristesse, du départ. *In viam pacis.* Tout le chœur psalmodie le *Benedictus* pour demander la protection du ciel sur notre infatigable pasteur qui allait reprendre son bâton de voyage, nous laisser orphelins, en proie à la tristesse et aux inquiétudes de tous genses.

Au sortir de la cathédrale, Monseigneur nous donne une dernière bénédiction et part pour sa visite pastorale. Sa Grandeur veut aller coucher à Saint-Christophe ; de là, il continuera sa route pour les missions de Pitt, du Lac Froid, de l'Ile à la Crosse et de Saint-Laurent. Après avoir visité ses missions, Monseigneur se propose de descendre à Saint-Boniface, peut-être ira-t-il jusqu'aux Etats-Unis. Nous ne savons donc point quand nous reverrons ce bon Père. Veuille le Seigneur le garder, bénir tous ses pas et toutes ses démarches et nous le ramener en bonne santé !

.˙.

31 août.—Nous avons en ce moment un temps splendide. Nos fermiers coupent leur avoine qui est presque partout bonne. L'orge aussi a été sauvée en grande partie dans tout le pays. Quand au blé, il y en aura un peu ; mais quelle proportion ? Je ne le sais pas encore. La récolte des pommes de terre sera passable.

.˙.

Le Rév. Père Leduc part aujourd'hui pour Calgary et va y prendre la direction des missions de ce district, à la place du Révd Père Lacombe.

.˙.

Le Rév. Père Lacombe est chargé de visiter dans le vicariat, toutes les missions où il y a des Métis et des Cris, et de donner partout des retraites, afin de ranimer la foi et la piété parmi notre population. C'est un ministère pénible que l'obéissance impose au zèle du P. Lacombe. Espérons que Dieu bénira sa générosité et son dévouement.

.˙.

Le nouvel évêché de Saint-Albert sera béni aujourd'hui.

Votre tout dévoué,

J. L. J.

PERSONNEL.

Son Honneur le juge Dubuc est revenu mardi avec sa famille du Portage-du-Rat, où il a été en villégiature pendant quelques jours.

—M. J. P. Prud'homme, de cette ville, est allé en promenade dans la province de Québec.

Melle Versailles est partie pour un voyage de quelque temps dans la Colombie-Anglaise.

Melle Royal est partie lundi pour Montréal où elle doit passer quelques mois.

M. le Dr Dufresne doit laisser Winnipeg pour aller passer l'hiver à San Francisco, et peut-être bien pour s'y fixer définitivement.

M. F. X. Darche, marchand de Sherbrooke, et M. Stanislas Darche, régistrateur du comté de Wolf, sont à Saint-Boniface, depuis ce matin, chez M. T. A. Bernier, surintendant de l'Education, dont ils sont parents. Ils doivent incessamment continuer leur voyage jusqu'à la Colombie et la Californie.

M. Honoré Lambert, de Sain Cuthbert Qué., qui était en visite chez notre estimé concitoyen, M. le Dr Lambert, est parti vendredi pour retourner en province de Québec.

Professeurs du College de Saint-Boniface.

Comme nous l'avons déjà promis, nous donnons aujourd'hui la liste complète des professeurs du Collège de Saint-Boniface. Rien que cela peut donner une idée de l'importance de cette maison des Révérends Pères Jésuites :

Rév. P. Hippolyte Lory, S.J., recteur et professeur de Théologie.

Rév. P. Philippe Bellivau, S.J., préfet et directeur de l'Académie Française.

Rév. P. Edouard Proulx, S.J., procureur.

Rév. P. Lewis Drummond, S.J., professeur de philosophie.

Rév. P. Guillaume LeBel, S.J., professeur de hautes mathématiques et de sciences naturelles.

Rév. P. Joseph Blain, S.J., professeur de rhétorique et de mathématiques.

Rév. P. Théodore French, S.J., professeur de Belles-Lettres et d'anglais.

Rév. P. Joseph Breault, S.J., professeur de versification.

Rév. P. Louis Lafortune, S.J., professeur de Syntaxe et surveillant.

Rév. P. Daniel Denovan, S.J., professeur d'éléments latins, de mathématique et d'anglais.

Rév. P. Tourangeau, S.J., surveillant et professeur de français.

Rév. P. Watson, S.J., professeur d'anglais et surveillant.

Rév. P. Auguste Girard, S.J., professeur de cours accessoires et surveillant.

M. l'abbé Dougald Cameron, professeur de la classe de commerce.

M. l'abbé Félix Turcotte, professeur du cours préparatoire (1ère et 2me section).

M. l'abbé Joseph Lavigne, professeur du cours préparatoire (3me section).

M. l'abbé Joseph Kennedy, professeur d'anglais.

M. Albert E. Evans, professeur de piano.

Nouvelles Religieuses.

—Le Pape a reçu d'Italie des contributions au montant de $50,000 pour son jubilé. Celles de l'étranger s'élèvent à $90,000.

—M. l'abbé Fournier, curé de Saint-Lambert, Qué., doit partir prochainement pour la France, où il doit entrer dans l'Ordre des Pères du Saint-Sacrement.

—M. l'abbé Clapin, ci-devant professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe, est de retour depuis mardi d'un séjour de quelques années en France.

—Le 25 août, jour anniversaire de l'installation de Mgr Gravel, évêque de Nicolet, le clergé du diocèse a présenté à Sa Grandeur un service à dîner en porcelaine, pour 24 couverts, contenant au-delà de 300 pièces sur chacune desquelles sont gravées les initiales de Monseigneur : J. E G.

—M. l'abbé Rocan, fils de M. Maxime Rocan, de Winnipeg, et M. Eugène Gauthier-Landreville, fils de M. Gauthier-Landreville, de Sainte-Agathe, Man., sont partis pour le grand séminaire de Montréal, où le premier doit continuer et le second commencer l'étude de la théologie.

—La Révde Sœur Lamy, supérieure de la Maison Vicariale des RR. SS. de la Charité de cette ville ; la Révde Sœur Clapin, supérieure du couvent de Fort Totten, Dakota, et la Révde Sœur O'Brien, supérieure du couvent de Sainte-Anne, Man., se sont mises en route mardi pour Montréal où elles doivent assister au chapitre général des Sœurs de la Charité, au commencement du mois prochain.

La Révde Sœur Lajemmerais, de la maison de Fort Totten, qui avait accompagné la Révde Sœur Clapin jusqu'à Saint-Boniface, a repris, hier matin, le chemin du Dakota.

—M. Beillevaire, missionnaire depuis une douzaine d'années dans le diocèse de Mgr Grandin, est de retour d'un voyage en France. Il est à l'archevêché actuellement et doit se mettre, sous peu, en route pour le pays de ses travaux apostoliques.

—Le couronnement de Sainte-Anne aura lieu, mercredi le quatorzième jour de septembre courant à Sainte-Anne de Beaupré, Qué.

Son Eminence le cardinal Tachereau et NN. SS. les archevêques et évêques de la province de Québec, ainsi que quelques évêques des Etats-Unis, prendront part à cette grande fête.

Voici les principaux points du programme qui a été adopté :

A 9 heures a.m., le clergé laisse le presbytère en procession pour se rendre à l'église. Arrivée dans le chœur, Son Eminence prend les ornements pontificaux, bénit la couronne, puis commence la messe.

Après le dernier évangile, Son Eminence et NN. SS. les Evêques, précédés du clergé, sortent de l'église et montant sur l'estrade où l'on vient de déposer la statue et la couronne. C'est alors que seront prononcés les sermons : l'un en français, par Sa Grandeur Mgr A Racine, évêque de Sherbrooke, l'autre, en anglais, par Sa Grandeur Mgr J. T. Duhamel, archevêque d'Ottawa.

Lecture du bref de Sa Sainteté Léon XIII autorisant Son Eminence le cardinal Taschereau à couronner en son nom la statue de Sainte-Anne de Beaupré. Couronnement lui-même de la statue par Son Eminence. Cloches, fanfares, canons, etc. La statue couronnée est rapportée en triomphe dans l'église, pendant que l'on chante le *Te Deum*.

—En réponse à une adresse que la population de Tipperary lui a présentée, l'envoyé du Saint-Père en Irlande a dit : " Le Pape aime l'Irlande, il connait ses souffrances et sympathise de tout cœur avec son peuple. Il m'a envoyé vous dire et son amour et ses sympathies, et que tous ses efforts tendront à procurer le bien de l'Irlande.

" Quand le Pape élève la voix, les puissants de la terre doivent l'écouter avec respect, car sa voix ne s'élève jamais qu'en faveur de la vérité et de justice. Le Saint-Père fera tout en son pouvoir pour la prospérité de l'Irlande."

—Les dépêches d'hier nous disent qu'il ne serait pas impossible que le Saint-Père fut choisi comme médiateur pour régler la question de l'Irlande.

Choses et Autres.

—Nous avons reçu le premier numéro d'un nouveau journal : *Le Montcalm*, publié à Sainte-Julienne, comté de Montcalm. Le rédacteur-propriétaire de cette publication est M. Olaüs Thérien, député de Montcalm aux communes. Nos souhaits de succès au nouveau confrère.

—Le couvent de St. Joseph de la Beauce a passé au feu la semaine dernière. Les flammes ont pris origine dans la buanderie. On n'a pu échapper que quelques meubles et effets. L'édifice était assuré pour $8,000 à la Compagnie d'Assurance de la Queen. Les pertes sont de $10,000 environ.

—La place de protonotaire du district de Montréal, rendue vacante par la démission de M. P. S. Gendron, est échue en partage à M. Longpré, avocat et associé de M. L. O. David.

Cette nomination semble bien vue de tous.

—Vers le 15 septembre, M. Beaugrand va lancer un journal anglais qui s'appellera le *Daily News*.

—La ligne française de vapeurs transatlantiques donne toute satisfaction. Le gouvernement fédéral lui a déjà payé un quart de la subvention qu'il lui avait promise.

—L'opinion semble prévaloir dans les cercles officiels à Ottawa que l'on en sait assez maintenant au sujet de la navigation de la baie d'Hudson et qu'aucune nouvelle expédition ne sera envoyée l'année prochaine dans ces parages. Le ministre des pêcheries a l'intention de suivre les conseils du commandant Gordon et d'empêcher la destruction de la baleine et autre cétacés dans cette baie, par les machines explosives dont se servent les Américains. A cette fin, un croiseur sera envoyé dans la baie.

—De nouveaux billets du Canada viennent d'être émis. Cette émission est ornée des vignettes de lord et lady Lansdowne.

—Le plus grand cuirassé de la marine anglaise sera lancé le 10 septembre. Il sera nommé *Le Trafalgar*. Sa force motrice est de 13,000 chevaux vapeur et son déplacement de 11,940 tonnes. Il est armé d'un puissant éperon et de quatre canons de 67 tonnes, sans compter les canons-revolvers et les torpilles.

—M. l'abbé Audet, Nap. Bourassa, C. E. Taché, juges du concours des architectes pour le plan des nouveaux édifices de l'Université Laval, sur la rue Saint-Denis, Montréal, ont terminé hier, leur rapport. Le premier prix, une bourse de mille dollars, a été accordé à MM. Perreault et Mesnard, architectes, de Montréal. L'on n'a pas encore fait connaître les noms des deux autres heureux concurrents.

—Les propriétaires de scieries à Ottawa s'attendent que la coupe cette année sera à peu près aussi considérable que les années passées, à l'exception toutefois de l'année dernière, qui a été la plus productive depuis 20 ans. D'après toutes les prévisions les usines des Chaudières scieront cette année les quantités suivantes de bois : J. R. Booth et Cie, 90,000 00 pieds ; Bronson et Weston, 75,000,-000 pieds ; E. B. Eddy et Cie, 80,-000,000 pieds ; Perley et Pattee, 10,000,000 ; Herdman et Cie, 50,-

000,000 MM. Grier et Cie, durant la dernière saison ont scié 16,000,-000 pieds de bois, mais la construction de leur nouvelle scierie mécanique cette année leur permettra de doubler ce montant. M. James McLaren pour sa part contribuera à la coupe du bois pour un montant de 50.000 000 de pieds cette saison

—Le Dr Jukes, chirurgien major de la police à cheval du Nord-Ouest est à Ottawa. Il dit que la prise de Batoche a détourné l'une des plus terribles guerres qu'on ait jamais vues. Les sauvages du Nord-Ouest, de la Colombie et des Etats-Unis, jusqu'au Missouri étaient unis contre l'ennemi commun. Ce devait être la lutte suprême entre le peau-rouge et le blanc. Il dit que la nouvelle de la prise de Batoche s'est répendue parmi les sauvages aussi vite que parmi les blancs qui, eux, avaient le télégraphe à leur disposition.

—Il y a actuellement cinq vaisseaux de guerre dans le port de Québec : *La Minerve* et le *Bouvet*, de la marine française ; le *Bellerophon*, la *Tourmaline* et le *Canada* de la marine anglaise.

Nouvelles d'Europe

—Pranzini, l'assassin de Marie Regnault, de sa servante et de sa petite fille, a été guillotiné jeudi. A 5 heures, on vit l'exécuteur ouvrir la porte de la prison. Derrière lui marchait Pranzini pâle comme un fantôme, escorté par les quatre assistants du bourreau. En approchant de l'échafaud, il eut un moment de suprême affaissement, puis se retournant avec un sourire d'agonie, il baisa le crucifix et monta sur le billot fatal. Le couteau de la guillotine tomba aussitôt et la tête se sépara du tronc. Pranzini avait expié son crime. 20,000 personnes se pressaient autour de la prison.

—On mande de Berlin que la note qui domine de plus en plus dans la presse allemande, c'est une hostilité déterminée et raisonnée contre la France ; les moindres faits pouvant servir d'aliments à ce sentiment sont relatés avec soin et au besoin fortement exagérés. Mais en même temps, comme l'expose la *Gazette Nationale*, l'Allemagne prétend ne par vouloir, même en présence de nouvelles excitations anti-allemandes, sortir un instant de son calme.

Tous ces articles, tendant à accuser la nation française de nourrir les plus noirs desseins contre l'Alemagne, ont pour but d'influancer contre nous l'opinion en Europe ; ils ont déjà réussi à provoquer en Autriche un mouvement anti-français. Ces jours derniers, le *Fremdenblatt*, de Vienne, le principal organe officieux, engageait les industriels autrichiens à ne pas prendre part à l'exposition de Paris, vu qu'ils couraient constamment le risque d'être pris pour des Allemands et de subir à ce titre des molestations et des insultes.

Toulouse, 3.—Les hommes de la réserve arrivent ici sans perdre de temps et sont envoyés immédiatement dans leurs quartiers respectifs. Les bureaux de recrutement travaillent sans relâche. Tout s'opère avec ordre et marche à souhait.

—L'on télégraphie de Paris que Sarah Bernhart est de retour d'un pélérinage à Lourdes, et les Parisiens se demandent si elle ne se retirera pas dans un couvent.

Chronique Locale.

—Les poules de prairie se vendent 40 cents le couple.

—L'eau de la Rivière-Rouge est toujours très-basse.

—Les patates se vendent 30 cents le minot.

—On demande une jeune fille pour apprendre le commerce chez Madame Robert.

—Tous les membres du chœur de la cathédrale sont priés de se réunir demain soir à 7.30 heures à l'archevêche.

—La Cie des Moulins d'Ogilvie a expédié la semaine dernière, le premier blé de la saison. Trois chars ont été envoyés.

—M. Leacock, M.P.P., a acheté le lot avoisinant sa propriété, du côté sud, et il doit faire agrandir considérablement sa maison.

—L'exportation de patates de Manitoba à Ontario est commencée. C'est un commerce qui ne s'est pas encore vu ici.

—Pendant la semaine finissant vendredi, le 2 courant, il est arrivé 337 émigrants à Winnipeg : hommes, 192 ; femmes, 78 ; enfants, 67.

—Une bâtisse magnifique doit être construite à Winnipeg, depuis le coin nord-est de l'Avenue du Portage jusqu'au Queen's Hotel.

—Le moulin à farine de Saint-Boniface, comme on peut le voir par l'annonce, a repris ses opérations sous la direction de MM. Miller et Dowell.

—La Compagnie du Pacifique expédie un wagon chargé de céréales et de légumes de choix au Manitoba, qui figureront à l'exposition de Québec.

—On dit que le Pacifique est à organiser une nouvelle excursion agricole des provinces de l'est à Manitoba. Le départ de Montréal et de Toronto serait fixé au 22 courant.

—La Cie de la Baie d'Hudson vient de recevoir des districts d'Athabasca et de la Rivière la Paix 550 paquets de fourrure de prix, le tout évalué à quatre ou cinq cent mille piastre.

—Madame Robert désire remercier toutes les personnes charitables qui ont bien voulu l'aider durant le cours de la maladie de son regretté mari.

—L'excursion à bas prix organisée par le Pacifique d'ici à Toronto et Montréal réussit très bien. Nombre de personnes profitent de la circonstance pour visiter les provinces de l'est.

—John T. McMurdie, employé jusqu'à ces derniers jours au *North-West Review*, de Winnipeg, s'est pendu dimanche matin dans sa chambre à coucher, là où il pensionnait. Ce suicide est attribué à la folie. Le défunt était anglais de naissance et âgé de 55 ans. Il laisse une femme à Détroit, Mich., et quinze enfants dont l'un demeure à Portage-du-Rat.

—L'état suivant montre la valeur des marchandises exportées, importées et entrées pour la consommation, à Winnipeg, ainsi que les droits perçus pendant le mois d'août 1887, comparés avec ceux perçus pendant août 1886.

	Valeur 1886.	Valeur 1887.
Marchandises exportées...	$218,128 00	$141,448 00
Marchandises importées, droits....................	194,140 00	164,389 00
Marchandises importées, sans droits.............	17,446 00	39,683 00
Totaux importées..	$211,586 00	$204,072 00
Marchandises entrées pour la consommation avec et sans droits.............	$212,406 00	$204,010 00
Droits perçus.............	$55,136 57	$46,778 22

REVENU DE L'INTÉRIEUR.

Licenses	$4,771 40
Tabac et cigares.........................	2,950 85
Malt	1,068 51
Autres	40 00

Chronique de la Province.

Saint-Laurent, Lac Manitoba.

3 septembre.—Un de ces pénibles accidents qui jettent la consternation dans tous les cœurs, vient d'avoir lieu dans notre petite paroisse. Mardi dernier, Monsieur Robert Tweddell forgeron, était à réparer un fusil, lorsque le fusil qui était chargé, partit, blessant un nommé Jos. Gaudry, alors assis sur l'établi. Tout le contenu du fusil alla se loger dans le haut de la cuisse et un peu à l'arrière : On accourut aussitôt au bruit de la détonation, et on porta l'infortuné à sa demeure. Puis, la blessure ne paraissant pas très dangereuse, on décida de le transporter à l'hôpital de Saint-Boniface, dont la distance est d'environ soixante et cinq milles. On partit le même jour vers trois heures de l'après-midi, et vendredi on apprenait la mort du malheureux Gaudry.

—Le duc de Blacas est maintenant à sa demeure du Lac Manitoba. Nous sommes très heureux de le revoir encore une fois au milieu de nous. Il doit, parait-il, partir avec Monsieur DuMontiers, qui est son hôte, pour un voyage vers la Colombie Anglaise.

Echos du Nord-Ouest.

Battleford, Saskatchewan.

31 août.—Dimanche dernier à l'église de Saint Vital de Battleford, la fête du jour était rehaussée par la présence l'honorable juge Rouleau au chœur. La gravité et la justesse de sa voix éveillèrent les sentiments de sympathie que lui porte la population. A la sortie de la messe bon nombre d'amis l'attendaient pour lui serrer la main.

7 septembre.—Le Dr Miller, de la Police Montée s'est suicidé hier, dans sa chambre à coucher, en se tirant dans le tê[te] un coup de carabine Snyder.

Gleichen, Alberta.

4 septembre.—Il a plu beaucoup cette semaine, [c]e qui a retardé la récolte du foin.

—Mardi dernier, M. V. Beaupré est allé conduire ses trois enfants à l'Ecole Industrielle de High River.

—Nous n'avons pas eu le bonheur d'avoir la messe ici depuis trois semaines. Le Rév. Père Doucet missionnaire chez les Pieds-Noirs, étant absent. Il est à travailler avec les RR. PP. Lacombe et Legalle à la traduction du cathéchisme et des prières français, en la langue ou dialecte des Pieds-Noirs, chose qui doit être bien amusante ; enfin, nous espérons qu'avant longtemps le bon Père nous reviendra et que nous pourrons encore le comprendre.

—Le Pied-Noir qui a été blessé à High River est mort hier soir ; je vous assure que cela n'est pas du tout amusant de voir ces pauvres Sauvages ; ils ne peuvent pas comprendre comment celui qui a tiré et tué leur camarade puisse rester en liberté si longtemps ; aujourd'hui même, 12 des jeunes gens sont venus me voir, et ils m'ont dit que c'était dommage que Crowfoot ne leur donnait pas permission d'aller à la recherche de ceux qui ont tué. Ah! Oui, les *Nabikowese* (les blancs) passeraient peut-être un mauvais quart-d'heure. Leur ayant fait comprendre qu'il fallait attendre la décision du Grand-Juge à Calgary ; ils sont retournés dans la Réserve.

—Le Col. Herckmer, assistant commissaire des sauvages, est arrivé ici ce matin, et est descendu immédiatement dans la réserve ; je pense que son voyage est pour s'assurer si les sauvages vont essayer de s'opposer à l'arrestatation de *Deer Foot*. Sauvage qui avait été arrêté, il y a quelques jours et qui a réussi à s'échapper des mains de six hommes de la police. Ces derniers ont été condamnés à six mois d'emprisonnement pour ne pas avoir tiré ; ils peuvent avoir manqué à leur devoir en ne tirant pas, mais ils ont fait une bonne action en ayant de la pitié pour leur prisonnier.

Je termine, car le *Cheval Jaune* arrive du camp d'en bas. J'aurai peut-être d'autres nouvelles pour la semaine prochaine.

DECES.

—A l'Hôpital de Saint-Boniface, le 1er courant, à l'âge de 25 ans, Joseph Gaudry, de Saint-Laurent, Lac Manitoba.

AVIS
Au Public!

Nous, les soussignés, avons loué le Moulin à Farine de Saint-Boniface, et nous serons prêts à faire de la FARINE et à CASSER DU GRAIN, le 1er Septembre 1887.

Ayant remis ce moulin à neuf, et dans un état parfait, nous sommes en mesure de recevoir et de remplir avec diligence et complète satisfaction tous les ordres que l'on voudra bien nous confier.

VENEZ ESSAYER UNE FOIS.

Nous garantissons notre ouvrage.

MILLER & DOWELL.

N.B.—N'oubliez pas l'endroit : Près du terrain de l'Exposition, ancien moulin de Mallock.

2m 8,9,87

Avis aux Entrepreneurs

Canal du Sault Sainte-Marie

LES entrepreneurs ayant intention de soumissionner pour les travaux de construction du Canal qu'on propose de former du côté canadien de la Rivière Sainte-Marie, sont par le présent informés que les soumissions seront reçues vers le 1er JANVIER prochain, et que l'époque la plus favorable pour examiner la localité sera entre aujourd'hui et la première partie de novembre prochain.

Quand les plans, devis et autres documents seront prêts, avis en sera donné, et les entrepreneurs auront alors l'occasion de les examiner, et il leur sera fourni des formules de soumissions, etc.

Par ordre,

A. P. BRADLEY,
Secrétaire.

Département des Chemins de fer et Canaux.
Ottawa, 24 août, 1887.

3ins. 8.9.87.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à Vendredi, le 4 Novembre 1887, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, douze fois par semaine aller et retour, entre le bureau de poste de la

STATION DE QU'APPELLE et la STATION DU CHEMIN DE FER A QU'APPELLE.

à partir du premier décembre prochain.

Des avis imprimés contenant plus d'information quant aux conditions du contrat offert et des blancs de soumission peuvent être obtenus aux bureaux de poste de Qu'Appelle, de la Station de Qu'Appelle et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 2 septembre 1887.

3ins.8.9.87



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Maître Général des Postes seront reçus à Ottawa jusqu'à vendredi, le 4 novembre, 1887, pour le transport des malles de Sa Majesté, d'après contrats offerts pour quatre ans sur chacune des routes suivantes, à partir du premier janvier prochain.

ADELPHA ET KILLARNEY,
deux fois par semaine, distance calculée, vingt milles.

AIKENSIDE ET CHATER,
une fois par semaine, distance calculée, douze milles et demi.

ARROW RIVER ET BEULAH,
une fois par semaine, distance calculée, vingt-deux milles.

BELLEVIEW ET VIRDEN,
une fois par semaine, distance calculée, trente-cinq milles.

BIRTLE ET SEEBURN,
une fois par semaine, distance calculée, vingt milles.

BOISSEVAIN ET DESFORD,
deux fois par semaine, distance calculée, vingt-quatre milles (tout le trajet)

BOISSEVAIN ET HEASLIP,
deux fois par semaine, distance calculée, dix-huit milles et demi.

BOISSEVAIN ET LANGVALE,
deux fois par semaine, distance calculée, vingt-un milles.

BRADWARDINE ET LOUOCH,
une fois par semaine, distance calculée, quatorze milles.

BRANDON ET STATION DU CHEMIN DE FER,
douze fois par semaine, distance calculée, un quart de mille.

CARNDUFF ET SOURISFORD,
une fois par semaine, distance calculée, quarante milles.

DELORAINE ET SOURISFORD,
deux fois par semaine, distance calculée vingt-huit milles.

GLADTONE ET STATION DU CHEMIN DE FER,
douze fois par semaine, distance calculée, un quart de mille.

GLANDALE ET LEWELL,
une fois par semaine, distance calculée, trente-sept milles.

KILLARNEY ET ROWLAND,
deux fois par semaine, distance calculée, treize milles.

LENNOX ET MONTEFIORE,
une fois par semaine, distance calculée, quatorze milles.

MOOSOURIN ET STATION DU CHEMIN DE FER,
douze fois par semaine, distance calculée, un huitième de mille.

NELSON ET OPAWAKA,
une fois par semaine, distance calculée, huit milles et demi.

PHEASANT FORKS ET WOLSELEY,
une fois par semaine, distance calculée, trente-neuf milles et demi.

ROUNTHWAITE ET STRATHERNE,
deux fois par semaine, distance calculée, quatre milles.

WESTBOURNE ET STATION DU CHEMIN DE FER,
douze fois par semaine, distance calculée un quart de mille.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions des contrats offerts ainsi que des blancs de soumissions peuvent être obtenus à tous les bureaux de poste ci-haut mentionnés et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 26 août 1887.

3 ins. 1. 9. 87.

THOS. W. TAYLOR
Relieur et Manufacturier De Livres Blancs,
13, RUE OWEN
Porte voisine do l'imprimerie du *Times*
WINNIPEG, Man.

3·8 1a

L. J. LANTHIER
FERBLANTIER
PLOMBEUR et COUVREUR

Avenue Provencher

Bloc Royal, Saint-Boniface.

M. Lanthier a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'ayant dissout la ci-devant société Guilbault & Lanthier, il continuera d'exécuter comme par le passé toutes sortes d'ouvrages, tels que

REPARATIONS DE POMPES.

COUVERTURES DE TOUT GENRE.

NETTOYAGE de TUYAUX et POELES avec diligence et propreté.

FERBLANTERIE de toutes sortes fabriquées sous le plus court délai à des prix défiant toute concurrence.

DEPOT D'HUILE DE CHARBON.

Une visite est sollicitée.

Ludger J. Lanthier,
Bloc Royal,
AVENUE PROVENCHER,
1a 3,8.87 SAINT-BONIFACE

VICTOR LECLANC.

MEUBLES RÉPARÉS.

Achète et revend tout article de mobilier.
Bancs,
Pots à bouquets,
Chaises rustiques, etc.,
A DES PRIX TRÈS-MODÉRÉS.
Bois de chauffage à vendre.

VICTOR LECLANC,
(Boutique de M. Buron), Avenue Taché,
Saint-Boniface, Manitoba.

1an 7. 7. 87.

LOTERIE NATIONALE.

CLASSE D.

Tirage, le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le troisième tirage mensuel aura lieu

Mercredi, 21 Sept. 1887

A DEUX HEURES P.M.

VALEUR des LOTS:

$60.000

PREMIERE SERIE.

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble.............de	$5,000	$5,000
3	Immeubles ....de	1,000	3,000
10	terrains à Montréal.de	300	3,000
15	Ameublements .....de	200	3,000
20	do .....de	100	2,000
100	Montres d'Or........de	50	5,000
1,000	Montres d'Argent..de	20	20.000
1,000	do ..de	10	10,000

2 147 Lots valant................. $50,000

$1.00 LE BILLET.

DEUXIEME SERIE.

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble.............de	$1,000	$1,000
2	Immeubles............de	500	1,000
4	Voitures..............de	250	1,000
50	Chaines d'Or........de	40	2,000
1,000	Services de Toilette.de	5	5,000

1,057 Lots valant.................$10,000

25 Cts LE BILLET

LE SECRETAIRE
S. E. LEFEBVRE.
Bureaux : No. 19, Rue Saint-Jacques,
MONTREAL, CANADA.

NOTICE.

The Real Property Act of 1885, *and amendments thereto.*

To any and all persons claiming any estate or interest in the life estate of the Honorable Marc Amable Girard, of the Town of St. Boniface, in the County of Selkirk, Senator, in the following land, viz :—Lot number one hundred and twelve (112), in the Parish of St. Boniface, in the County of Selkirk and Province of Manitoba.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the life estate of said Marc Amable Girard, in the above land you must on or before the first day of October next, (A.D. 1887), file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificate of title therefor will after the said date be issued to the said Marc Amable Girard, for a life estate in said land if found entitled thereto and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said life estate in said land.

Land Titles Office, Winnipeg, 19th August A.D. 1887.

FELIX CHENIER,
Deputy Registrar-General.

AVIS.

Avis est par le present donné qu'un réglement pour le prélèvement de la somme de $10,500.00 par l'émission de 21 débentures de $500.00 chacune, la première desquelles debentures sera due et payable le 1er jour d'octobre dans l'année 1888, et une des débentures dans chaque année subséquente dans le but de payer les dettes de la Municipalité encourues dans l'administration de ses affaires et consolider les dettes municipales contractées avant le 1er jour de juin 1887, a été soumis au conseil de la municipalité rurale de Cartier, et que le vote des contribuables ayant le droit de voter sur tel réglement sera pris, entre les heures de 9 a.m., et 5 p.m., le 31ème jour d'août courant, à la résidence d'André Nault, St. Vital, au bureau de C. H. Pacaud, St. Norbert, à la résidence de Régis Perreault, St. Norbert, dans le 1er quartier de la dite municipalité de Cartier et à la résidence d'Azarie Gauthier, Ste. Agathe, dans le 2ème quartier de la susdite municipalité, en vertu des dispositions de "l'Acte Municipal de Manitoba, 1886," et ses amendements.

La dette actuelle de la municipalité rurale de Cartier est de $10,614 33.

Daté à St. Norbert, le 1er jour d'août 1887.

JOSEPH LEMAY,
Greffier de la Municipalité de Cartier.

4in.4,8.87.



SOUMISSIONS.

MUNICIPALITÉ DE ST. BONIFACE.

Des soumissions pour construire un canal de 8 pieds de largeur sur 1½ de profondeur dans la ligne du coté nord des sections 19, 20 et 21 seront reçues par M. le Préfet jusqu'à

SAMEDI, LE 10 SEPTEMBRE,

à midi. Le soumissionnaire devra spécifier combien de verges de terre (cubes) il transportera pour cent quarante piastres ($140.00.)

Pour plus d'informations s'adresser au soussigné.

Daté au bureau du Sec.-Trésorier, ce 1er jour de septembre A.D. 1887.

JOSEPH-ARTHUR PRENDERGAST,
Sec. Trésorier, Mun. de St. Boniface

2ins.1.9 87.

JAMES E. P. PRENDERGAST,
Avocat, Rédacteur d'Instruments, etc., etc.
Bureaux :
AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE.

GEO. E. FORTIN,
Avocat.
No. 366, RUE PRINCIPALE,
WINNIPEG.

6m 18,6,85

VERGE & D'AUTEUIL

IMPORTATEURS DE

Marchandises Seches, - - Hardes-Faites, Chaussures, Etc.

AUTOMNE 1887. AUTOMNE 1887.

——o:o: :o:o——

ENCORE MEILLEUR MARCHE.

——o:o: :o:o——

Tout le monde connait les bas prix de nos marchandises. Mais vu la rereté d'argent, nous avons désidés de vendre encore à meilleur marché et faire de notre établissement le plus populaire de la Province.

Le public trouvera son avantage en voyant nos prix avant de faire les achats d'Automne. Dans quelques jours tous les départements seront au complet, ce sera le temps de profiter du bon marché, car quantité de ces marchandises ayant été achetés avant la hausse, ne pourront être répétées au même prix.

VENEZ ET VOYEZ.

VERGE & D'AUTEUIL.

Toujours un Seul Prix.

4m 1,8,87

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1 50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2 00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.
6m 30,12,86

THE
Dartmouth Ropework Co.
HALIFAX, NOVA SCOTIA.

The present is the right time to purchase
BINDER TWINE
FOR THE HARVEST OF 1887.
EXPERIENCE
HAS PROVED THE BEST IS THE
CHEAPEST.
A GOOD TWINE MUST POSSESS
STRENGTH and EVENNESS
which are combined in the highest degree in that made by this company.
THE FARMERS OF CANADA
should secure this special manufacture from their local dealers, who can obtain prices and any other information required by addressing the
DARTMOUTH ROPEWORK CO.,
12 WELLINGTON ST., WEST,
TORONTO.
N.B.—No Quotations Given for Less Than 10 Tons.

VICK'S

● FLORAL GUIDE FOR 1887 ●
Now ready, contains 2 Colored Plates, hundreds of Illustrations, and nearly 200 pages—32 pertaining to Gardening and Flower Culture, and over 150 containing an Illustrated List of nearly all the FLOWERS and VEGETABLES grown, with directions how to grow them, where the best SEEDS, PLANTS, and BULBS can be procured, with prices of each. This book mailed free on receipt of 10 cents, and the 10 cents may be deducted from the first order sent us. Every one interested in a garden, or who desires good, fresh seeds, should have this work. We refer to the millions who have used our seeds. Buy only Vick's Seeds at Headquarters. JAMES VICK, SEEDSMAN, Rochester, N. Y.

PENSIONNAT
DE
SAINT-BONIFACE,
SOUS LA DIRECTION DES
RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave et pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

DÉMENAGEMENT.

Nous avons loué l'établissement actuellement occupé par K. MURCHISON, vis-à-vis le nouveau Bureau de Poste, et nous nous proposons d'en prendre possession le ou vers le 1er d'Août, et pour ouvrir avec un assortiment entièrement neuf et diminuer nos dépenses de déménagement, nous offrons la balance de notre assortiment actuel pour ce que nous pourrons en obtenir.

Nos Marchandises sont des plus nouvelles, nos prix ont toujours été réduits. Venez au plus tôt, car cette vente avantageuse ne se continuera que jusqu'à notre installation dans notre nouveau magasin.

PRESTON & NORRIS,
494 Rue Principale,
Porte voisine du Magasin de Chaussures de Ryan.

Notre Nouvel Etablissement est au No. 452 Rue Principale.

SANTÉ POUR TOUS!!
ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES
Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Feminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT
Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway, 78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

AVIS.
N. D. McDONALD & Cie.,
(Ci-devant de la Compagnie *American Plumbing Co.*)

viennent d'ouvrir une place d'affaire, au

No. 251 Rue Principale
VIS-A-VIS LA RUE SAINTE-MARIE, WINNIPEG,

où ils s'occuperont de tout ouvrage en

PLOMB ET D'APPAREIL DE CHAUFFAGE A LA VAPEUR

Ils sont prêts à recevoir et exécuter tous contrats et commandes qu'on voudra leur confier, tel que posage d'appareil de chauffage à eau chaude et à vapeur, tuyaux à gaz, ouvrage de plombier, etc.

Ouvriers de première classe pour tous les ouvrages.

Un assortiment considérable de
Tuyaux, Objets en Cuivre, etc.,
toujours en main.

M. McDONALD a posé des appareils de chauffage dans plusieurs des bâtisses les plus considérables de la Province et ils fonctionnent tous parfaitement.

Toujours à vendre aussi, et ceci s'adresser plus particulièrement aux cultivateurs,

POMPES A BRAS ET POMPES A DOUBLE ACTION.

Une visite est sollicitée.
1m. 10. 6. 86.

ALLEN'S LUNG BALSAM

(This Engraving represents the Lungs in a healthy state.)

BAUME D'ALLEN
REMÈDE CONTRE LA
Consomption, la Toux, le Rhume, l'Asthme, le Croup

Et toutes les affections de la Gorge et des Poumons.

Il guérit la Consomption, quand tous les autres Remèdes ont échoué.

Recommandé par les Médecins, les Garde Malades, par tous ceux en un mot qui en ont fait usage.

Il n'a jamais échoué dans son action.

Il n'a pas d'égal comme expectorant.

Il ne saurait faire de mal même au plus faible enfant.

Il ne contient pas d'Opium.

Chaque Bouteille porte les Directions.

En vente chez tous les Pharmaciens.
6f 83, 1a

Vieux Timbres.

Mme Deguy, 12 avenue Bosquet, à Paris, désire acheter des vieux timbres-poste, pour collections et tapisseries, principalement des timbres usés de Nouvelle-Ecosse.
no.28.4.87.

RICHARD & CIE.,
IMPORTATEURS DE
Vins, Liqueurs et Cigares,
365, RUE PRINCIPALE,
WINNIPEG.

(o:o:o)

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous promettons de vous étonner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantitlons sur demande.

Over 6,000,000 PEOPLE USE
FERRY'S SEEDS
D. M. FERRY & CO. are admitted to be the LARGEST SEEDSMEN in the world.
Their Seeds are popular because they are good.
D. M. FERRY & CO'S Illustrated, Descriptive & Priced SEED ANNUAL For 1887 will be mailed FREE to all applicants, and to last season's customers without ordering it. Invaluable to all. Every person using Garden, Field or Flower SEEDS should send for it. Address D. M. FERRY & CO. Windsor, Ont.

THE MORNING CALL

Only Conservative Morning Newspaper in Manitoba or N. W. T.

Full cable and telegraphic reports of current European, Canadian and United States News.

Special news reports compiled by resident correspondents throughout Manitoba, the Northwest Territories and British Columbia.

Complete reports of Parliamentary proceedings at Ottawa and Winnipeg.

THE MORNING CALL alone receives the night dispatches of the United Press Association in Winnipeg, and has a news service unequalled west of the great lakes.

Subscription rates: One year $10; six months $5; three months $3. Strictly in advance. Sample copies mailed free to any address on application.

Subscribe now. Address

The Call Printing Co'y, Winnipeg.

ACTON BURROWS,
President and Editor-in-Chief.



ECURIE DE LOUAGE, Etc.

M. NAPOLEON H. HOUDE vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage, de Pension et de Vente* sur la rue Dumoulin, à côté de l'Hôtel Beauregard. Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

N. H. HOUDE,
Rue Dumoulin, Saint-Boniface.
1a 12,5,87

Le Grand Remede Francais

LES PILULES PERIODIQUES DU DR LEDUC.

RÉCOMPENSE.—Les dames qui feront usage de ces pilules pendant une période raisonnable, et d'après les instructions, et qui ne seront pas guéries de quelqu'une des maladies pour lesquelles elles sont recommandées, seront remboursées de leur argent sur demande faite à notre bureau, mais elles ne doivent pas faire usage des pilules pendant la grossesse. Ces pilules sont composées de médicaments les plus purs et reconnus pour agir directement sur les organes genitaux des femmes. Elles sont enveloppees dans des capsules à l'épreuve de l'air, et de cette manière elles peuvent conserver toute leur force et leur efficacité pendant des années sous tous les climats.

Assurez-vous que l'on vous donne la véritable pilule Periodique du Dr Leduc.

McGOWN & COCKBURN,
888, Rue Principal, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.
Correspondance sollicitée.
6m 30,12,86

ECURIE DE LOUAGE.
No. 110 GARRY, WINNIPEG, No. 110.

MM. Pélissier & Frère propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23 84

EDWARD KELLY
Appareils de Chauffage à Vapeur et à Eau Chaude.

Ouvrages de Plombier et poseur de tuyaux à gaz.

No. 313, Rue Principale, Winnipeg, Man

Plans, Devis et Estimations fournis sur demande.

Tuyaux, Valves, Fournitures, Pompes, etc., toujours en mains.

Une visite est sollicitée.
1an.8.7.87.

APPEL
DES
RR. SS. DE LA CHARITE
DE
SAINT-BONIFACE
POUR LA
CONSTRUCTION
D'UN
Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraitront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette construction.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.

Chemin de fer Canadien du Pacifique
DIVISION OUEST
SERVICE DES CONVOIS.
CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest — Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est — Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Regina	9 30 p m
†6 25 a m a 15 / †6 55 a m l 14	Moose Jaw	5 l †7 30 pm / 14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14 / 11 35 p m l 11	Medecine Hat	16 l 12 40 a m / 13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8 / 12 01 p m l 10	Calgary	19 l 12 30 p m / 12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud — Départ	Stations.	Allant vers le Nord — Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. — Départ	Stations.	Allant Sud. — Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est. — Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Départ	Stations.	Allant Nord-Est — Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.
jno.18.12.84.

EN ROUTE
POUR
ONTARIO
ET
Tout L'EST

Achetez vos BILLETS via la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.
Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.
Ou à
S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.
4,2,86 jno

STATISTIQUES VITALES
ENREGISTREMENT
De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé:

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardes en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistratéurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité à eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalite a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requ s concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cedule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.

IMPRIMERIE
DU
JOURNAL "LE MANITOBA"

—:o:—

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE: —

CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
CARTES DE SOIRÉES,
PAN-CARTES,
CATALOGUES,
BROCHURES,
CIRCULAIRES,
ENTETES DE COMPTES,
MEMORANDUMS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES,
PROGRAMMES,
PLACARDS, ETC., ETC.

— AUSSI —

TOUTES ESPECES DE

BLANCS et FORMULES

A L'USAGE DES

Corporations Municipales

—:o:—

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publicatton

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA